

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	11	
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

Date de convocation	Absents :
05 mars 2024	Représentés : Christelle TOMASI.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

DCM-2024-03-45 : Affectation du résultat d'exploitation M57 Lotissement 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, ouïe M. le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

- 1 - constate que le compte administratif 2023 fait apparaître excédent de fonctionnement de : 0 euros
- 2- constate que le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit d'investissement de : 0 euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Section Fonctionnement recettes : affectation à l'exédent reporté C/ 002 : 0 euros

Section Investissement dépenses : affectation au déficit reporté C/ 001 : 0 euros

Le Conseil Municipal décide par :

11 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'approuver l'affectation du résultat.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire
Jacques André TOMASINI

